

Dec 74

20-

1141. Printed Feb 29/72

Richy

CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

EVECHE' DE MONTREAL,
LE 8 SEPTEMBRE 1847.

MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la Présente, le Mandement du 14 Août dernier, dans lequel j'annonce aux Fidèles les facultés spéciales qu'il a plu à N. S. P. le Pape de vous accorder en leur faveur. En voici quelques autres qui vous sont propres, et que je vous délègue au nom de Sa Sainteté, en vertu d'un Indult du 14 Mars 1847, *ad decennium*.
1° Il vous est permis, en baptisant les Adultes, de vous servir des rites et cérémonies usités pour le baptême des enfans. 2° Vous pouvez changer l'obligation de réciter le petit office de la Sainte Vierge, imposée aux associés du St. Scapulaire, pour gagner les Indulgences Sabbatines, en d'autres œuvres pies. 3° Vous pouvez aussi gagner, chaque jour, toutes les Indulgences pour lesquelles sont requises la confession et la communion, pourvu que vous vous confessiez au moins une fois tous les quinze jours, et que vous remplissiez toutes les